

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 01/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 038

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 007-250624

**OBJET : ADMINISTRATION  
GENERALE**

Approbation de la Convention de partenariat avec l'Association Les Chats du Cœur (pour l'identification et la stérilisation des chats errants).

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,  
Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie,  
Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,  
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,  
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique,  
Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle,  
Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves,  
Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle,  
Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie



**Délibération n° 007-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)**

(donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame  
METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur  
ROUSSET Alain)

**ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

L'augmentation du nombre de chats errants est un constat réalisé à l'échelle nationale. On observe de ce fait un état de santé dégradé de ces animaux, des conditions de vie difficiles mais également des faits de maltraitance à leur égard. C'est dans ce contexte et dans le cadre de sa politique de protection des animaux que la Ville d'Aubagne souhaite mener des campagnes de stérilisation des chats errants. Cette volonté répond à deux objectifs : empêcher la prolifération des chats dont les conditions de vie sont difficiles et lutter contre les nuisances générées.

En outre, cette prolifération rapide, si elle n'est pas régulée, génère des difficultés de différents ordres : sanitaires (développement de maladies), en matière de tranquillité publique (déjections, odeurs...) et éthiques (faim, froid et maltraitance de certains humains).

L'association « Les Chats du Cœur » propose quotidiennement des opérations d'identification et de stérilisation des chats libres sauvages sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Aubagne.

La coopération avec cette association est essentielle, car elle dispose des connaissances de terrain nécessaires et des populations félines en particulier. Ce travail partenarial et collaboratif doit être formalisé par le biais d'une convention.

Par ailleurs, une Convention entre la Ville et la Fondation 30 Millions d'Amis permettra une prise en charge des prestations des vétérinaires découlant des interventions réalisées par l'association « Les Chats du Cœur ».

Il est à noter que le budget 2024 prévoit une enveloppe de 3.000 euros maximum pour mener à bien ces campagnes de stérilisation.

Cette délibération propose la signature d'une Convention de partenariat avec l'association « Les Chats du Cœur ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L211-27, L.212-10 et R211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

**VU** la loi n° 99.5 du 6 Janvier 1999 relative aux animaux dangereux et libres sauvages et à la protection des animaux, l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 et le décret n° 99-1164 du 29 Décembre 1999,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_07-DE  
Reçu le 01/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
01/07/2024



**Délibération n° 007-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)**

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification,

**CONSIDERANT** que, pour l'accomplissement de cette mission, il convient de conclure une Convention de partenariat avec l'association « Les chats du cœur » pour l'année 2024,

**CONSIDERANT** que la capture et la prise en charge d'animaux libres sauvages contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publiques,

**CONSIDERANT** l'implication active de l'association aubagnaise « Les Chats du cœur » dans la mise en œuvre d'actions visant à identifier, capturer et stériliser les chats libres sauvages conformément aux dispositifs réglementaires en vigueur,

**CONSIDERANT** que la Commune a été récompensée pour son engagement en faveur du bien-être animal par l'obtention du label « Ville amie des animaux » de la Région Sud,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER la conclusion de la Convention avec l'association « Les Chats du Cœur » relative à la mise en place de campagnes de stérilisation et à l'identification des chats libres sauvages, ci-annexée ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240625-250624\_07-DE  
Reçu le 01/07/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#  
0C0F4E545246522D3231313330  
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
01/07/2024

